

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU

COLLEGE COMMUNAL

SEANCE DU 28 septembre 2020

Présents: MM. Arnaud GARSOU,
Ismail KAYA, Christophe BERTHO, Isabelle THOMANNE, Florence WESTPHAL
Ingrid ZEGELS

Président
Echevins
Directrice générale

objet : ORDONNANCE DE POLICE – CYCLO-CROSS DE SAIVE – 2020.

LE COLLEGE,

Vu la loi et le règlement général relatifs à la police de la circulation routière ;

Vu la Nouvelle Loi Communale et notamment l'article 130bis ;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière ;

Vu la Circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Considérant que le samedi 31 octobre 2020 se déroulera, à la caserne de Saive, un cyclo-cross empruntant une partie de la rue Cahorday ;

Considérant le nombre de participants attendus à ce cyclo-cross ;

Considérant qu'il s'impose de prendre des mesures en vue de préserver l'intégrité physique des participants et des badauds ;

ORDONNE à l'unanimité :

Article 1 : Le stationnement et la circulation des véhicules sont interdits le samedi 31 octobre 2020, de 8h à 18h, rue Cahorday, tronçon compris entre la rue du Pesant Club Liégeois et l'entrée de la caserne de Saive.

Article 2 : Une déviation sera mise en place via la rue Haute-Saive, rue Mosty et rue des Châteaux et inversement.

Article 3 : Les présentes mesures seront portées à la connaissance des usagers par la mise en place d'une signalisation apposée conformément à la circulaire ministérielle précitée.

Article 4 : Les contrevenants à la présente ordonnance de police sont passibles de peines de police.

Délibération du Collège communal
en date du 28 septembre 2020

Suite – **objet : ORDONNANCE DE POLICE – CYCLO-CROSS DE SAIVE – 2020.**

Article 5 : La présente ordonnance sera transmise pour information au SRI, à la Croix-Rouge, au TEC, au Dirigeant de la Police locale de Blegny et au Service des Travaux pour suite utile.

PAR LE COLLEGE,

La Directrice générale,
(s) Ingrid ZEGELS

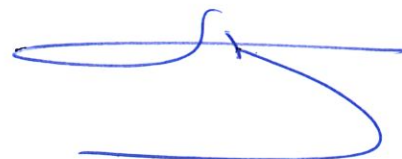
Le Président,
(s) Arnaud GARSOU

Pour extrait conforme,

La Directrice générale,



Le Bourgmestre,



AVIS DE PUBLICATION

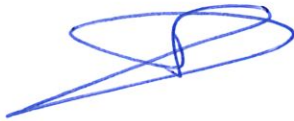
Le 28 septembre 2020, le Collège communal a pris une ordonnance de police relative au **cyclo-cross organisé à Saive, le 31 octobre 2020.**

Afin de permettre au public d'en prendre connaissance, le texte de cette ordonnance est déposé à l'examen du public au secrétariat rue Troisfontaines, 11 à 4670 BLEGNY, **sur rendez-vous**. Il est également affiché aux valves communales extérieures ainsi que le site internet communal et ce, à partir de ce jour.

Fait à Blegny, le **30 SEP. 2020**

PAR LE COLLEGE,

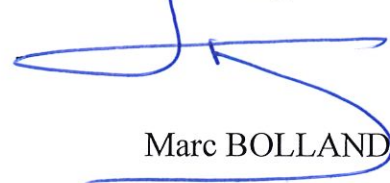
La Directrice générale,



Ingrid ZEGELS



Le Bourgmestre,



Marc BOLLAND